

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mars 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 37
Nombre de représentés : 02
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2021-019

AVIS DE LA COMMUNE
DANS LE CADRE DE L'ENQUETE
PUBLIQUE PREALABLE
AU PROJET D'IMPLANTATION
D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
A LA RIVIERE DES GALETS
SUR LA COMMUNE DE LE PORT
PRESENTEE PAR EDF ENERGIES
RENOUVELABLES FRANCE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 22 février
2021 et affichée le 23 février 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 22 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux
mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au
Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard
Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillet, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M.
Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18,
Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-019

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LA RIVIERE DES GALETS SUR LA COMMUNE
DE LE PORT PRESENTEE PAR EDF ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de permis de construire de n° 97440717A0030 déposée le 12 mai 2017 par la société Électricité de France (EDF) Renouvelables France, représentée par Mme Sophie Lecorche, chef de projets outre-mer, en vue du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets sur le territoire de la commune de Le Port ;

Vu les avis des services techniques compétents consultés dans le cadre de l'instruction du dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral arrêté n° 2021-25/SG/DCL du 8 janvier 2021, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 3 février au 8 mars 2021 sur les communes de Le Port et Saint-Paul préalable à une décision sur la demande de permis de construire pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets sur la commune de Le Port ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » du 18 février 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 2 mars 2021 relatif à l'avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique préalable à une décision sur la demande de permis de construire pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets sur la commune de Le Port, présentée par EDF Renouvelables France ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des galets sur la commune de Le Port, présentée par EDF Renouvelables France sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU